



# CAIGNAC

## **LE MAG'**

Les actualités de notre village

Avril 2026 – # 7

### *Cap sur un nouveau mandat !*

C'est avec une profonde gratitude que je vous adresse ces quelques mots, à l'aube de ce nouveau mandat. Vous m'avez renouvelé votre confiance, et je vous en remercie sincèrement.

Cette nouvelle étape s'ouvre avec une équipe municipale partiellement renouvelée, motivée, engagée, et prête à œuvrer pour notre village. Nous avons à cœur de conjuguer expérience et nouvelles idées, dans un esprit de coopération et de proximité.

***La communication sera l'un des piliers de ce mandat : nous souhaitons que chaque habitant puisse suivre les avancées, comprendre les choix, et participer activement à la vie de Caignac.***

Ce bulletin, *Caignac Mag*, est une première pierre : un lien entre la mairie et vous, un espace d'information, de partage et de valorisation de notre territoire.

Merci encore pour votre confiance. Continuons à faire vivre notre village, avec enthousiasme et bienveillance.

Bien à vous,

*Serge Barthès*

#### DANS CE NUMERO :

Les actualités du conseil

La vie du village

Nature et Patrimoine

Infos pratique & Agenda

# Les actualités du conseil

## Vos suggestions font vivre le village

Lors des réunions publiques, une boîte à idées a été mise à disposition pour recueillir vos propositions, vos envies, vos remarques. Et vous avez joué le jeu !

Cette boîte est bien plus qu'un simple outil : elle incarne notre volonté de dialogue, d'écoute et de co-construction. Chaque idée déposée est une graine pour faire grandir Caignac, et nous vous remercions pour votre participation active.

Les suggestions ont été regroupées par thématiques et confiées aux commissions concernées. Certaines seront étudiées rapidement, d'autres demanderont plus de temps ou de coordination. Mais toutes ont été prises en compte.

La boîte à idées reste disponible à la mairie, et nous vous encourageons à continuer à l'utiliser.

**Ensemble, faisons vivre notre village.**



### Commission Administrative / Budget

- Mise en place d'une mutuelle municipale
- Stérilisation des chats sauvages



### Commission Technique / Travaux

- Réaménager l'entrée du village
- Mettre en place des pièges pour les frelons asiatiques
- Ralentir les véhicules dans le village
- Mettre une glissière de sécurité dans le virage descendant



### Commission Bien Vivre au Village

- Petit jeux ou panier dans le lotissement
- Parc de jeux pour le moins de 3 ans
- Remettre l'éclairage communal le soir



### Commission Animation

- Boîte à livres
- Panneau d'affichage public au niveau des poubelles à l'entrée du village

# La vie du village

## Des jeux pour petits et grands

Bonne nouvelle pour les enfants de Cagnac ! Une nouvelle structure de jeux sera prochainement installée, pensée spécialement pour les moins de 10 ans. Ludique, sécurisée et adaptée à leur âge, elle offrira un espace de détente et de plaisir au cœur du village.



Et pour les plus grands, un panneau de basket accompagné d'une cage de foot sera mis en place sur le terrain de tennis. Ce nouvel aménagement permettra aux jeunes (et aux moins jeunes !) de se retrouver pour jouer, bouger, et partager des moments conviviaux. Installation prévue la semaine du 11 mai.



## L'adressage : pour mieux se repérer

L'adressage communal a été entièrement revu afin de répondre à plusieurs besoins essentiels : faciliter l'intervention des secours, améliorer la distribution du courrier et des colis, et permettre une meilleure identification des habitations, notamment pour les services publics et les visiteurs. Ce travail, souvent discret mais fondamental, permet à chaque lieu-dit, chaque maison, chaque chemin d'être clairement repéré.



Concrètement, cela s'est traduit par la mise en place de nouveaux noms de voies, parfois sur des secteurs qui n'en avaient pas. Les fermes et habitations isolées auront désormais un numéro correspondant à leur distance en mètres depuis le début de la route. Ce système permet une localisation plus précise et cohérente, notamment pour les livraisons et les urgences.

Les panneaux ont été livrés cette semaine et seront installés prochainement par les services municipaux.

Pour retrouver votre nouvelle adresse officielle, vous pouvez consulter le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)



# La vie du village

## Bienvenue à François, notre nouvel agent technique

Depuis le **1er avril**, François a rejoint l'équipe communale pour remplacer le poste de Laurent, en tant qu'agent technique. Vous avez sans doute déjà remarqué ses premières interventions : il a commencé à reprendre l'entretien du village, notamment avec **les premières tontes et coupes d'herbe** autour des espaces publics.

Son arrivée va permettre de redonner un rythme régulier aux travaux d'entretien et d'améliorer progressivement le cadre de vie de notre commune.

La municipalité lui souhaite la bienvenue et le remercie pour son investissement dès ses premiers jours.



## Recycler c'est facile – et essentiel !

Pour faciliter le tri et encourager les gestes écoresponsables, la mairie met à disposition un point de collecte dans le hall d'entrée. Vous pouvez y déposer vos **cartouches d'imprimante usagées** ainsi que vos **piles** à recycler. Ces déchets spécifiques ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères, car ils contiennent des substances polluantes.



**Un petit rappel** : le non-respect des consignes de tri peut entraîner des **pénalités financières** pour la commune. Il est donc essentiel que chacun joue le jeu, pour préserver notre environnement et éviter des surcoûts inutiles. Pour information, les pénalités sur le territoire sont de 80 000€.

**Autre rappel** : les lingettes ne sont pas à jeter dans les toilettes, elles peuvent venir boucher la station d'épuration.

Au vu des dernières incivilités ces derniers temps, des caméras amovibles sont susceptibles d'être mises en place.

# La vie du village

## Broyage gratuit : valorisez vos déchets verts

Déposez vos branches, la commune se charge du broyage. Un service simple pour valoriser vos déchets verts sans faire le moindre trajet jusqu'à la déchetterie.

- **Dépôt des branches** : du **30 avril au 10 mai**
- **Broyage** : entre le **11 et le 14 mai**

Vous pourrez ensuite récupérer le broyat pour leurs massifs, potagers ou haies, si vous le souhaitez

### QUELS TYPES DE VÉGÉTAUX PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS ?



#### Nous acceptons :

- les branchages
- les tailles de haies (avec ou sans feuilles) **d'un diamètre inférieur à 20 cm**



#### Nous refusons :

- les tontes de pelouses
- les feuilles seules
- les planches, souches, canisses
- les palmiers, les bambous
- les branchages **d'un diamètre supérieur à 20 cm**

## Du bois à donner !

La commune met à disposition environ 10 m<sup>3</sup> de bois de peuplier non débité, à emporter gratuitement (à venir récupérer sur place). Ce bois brûle rapidement, mais il est parfait pour lancer vos barbecues de la belle saison ! Pour plus d'infos, contactez la mairie.

# Nature & Patrimoine

## *Chasse, tradition et concours*

À l'occasion des élections, nous avons pu observer une chasse traditionnelle du côté des Rouges. Chaque année, deux concours sont organisés les 15 février et le 15 mars, sur notre territoire, dans les communes de Lagarde et Cagnac, sous forme d'une chasse traditionnelle au bâton. Cette chasse mobilise une équipe de chiens dont le but est de poursuivre le lièvre et non de l'attraper sous peine de disqualification. Des juges professionnels sont nommés pour faire respecter la réglementation.



## *Respecter la nature, c'est aussi la protéger*

Dans ce contexte, et plus largement pour préserver la biodiversité, nous rappelons que **les balades de chiens en liberté sont interdites du 15 avril au 30 juin**. Cette période est cruciale pour la reproduction de nombreuses espèces, notamment les chevreuils et les oiseaux nichant au sol. Merci de tenir vos compagnons en laisse lors de vos promenades. Pour information, une amende de 750€ est prévue en cas de récidive de cette infraction.

Par ailleurs, **le taillage des haies est interdit pour les collectivités** durant cette même période, et **non recommandé pour les particuliers**, afin de ne pas perturber les nidifications. Un geste simple qui peut faire toute la différence pour la faune locale.

# Nature & Patrimoine

## *Le frelon asiatique : comment le reconnaître et agir*

Depuis plusieurs années, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) s'est installé durablement dans notre région — et Cagnac n'est pas épargné. Discret mais redoutable, ce prédateur constitue une menace réelle pour nos abeilles et notre biodiversité. Voici ce qu'il faut savoir pour le repérer et réagir vite.

### Comment reconnaître le frelon asiatique ?

- Plus petit que le frelon européen : environ 2,5 cm de long
- Corps entièrement sombre (noir et brun), pattes jaunes
- Bande orangée bien visible sur l'abdomen
- Nid souvent sphérique, **en hauteur**, dans les arbres, parfois sous un avant-toit ou dans une haie dense



### Que faire si vous repérez un frelon ou un nid ?

- Ne pas s'approcher ni agiter les bras
- Ne jamais tenter de détruire le nid soi-même

### Posez vos propres pièges !

Tout habitant peut installer un ou plusieurs pièges dans sa propriété. Ils s'achètent dans le commerce ou se fabriquent facilement avec une bouteille en plastique.

**Recette du mélange** : bière + sirop de cassis + vin blanc (qui repousse les abeilles).

Astuce : ne nettoyez pas le piège après la première prise — les phéromones du frelon attireront les suivants !

### Pourquoi agir ?

Un seul frelon asiatique peut décimer une ruche en quelques heures. En signalant tout nid repéré, vous participez activement à la protection de nos pollinisateurs — essentiels à nos jardins et à la nature locale. Un seul réflexe : prévenez la mairie, elle s'occupe du reste.

### Comment la mairie contribue

- Même sur une **propriété privée**, la mairie fait intervenir un professionnel agréé pour détruire les nids
- La mairie fournit gratuitement des **bouchons adaptateurs** sur des bouteilles en plastique pour fabriquer son piège (1 par foyer, dans la limite du stock disponible).



# Infos pratiques & Agenda

## Agenda

- 17/04 au 04/07 : Pétanque les vendredis soirs organisés par l'association C.A.I.G.N.A.C.



- 17/05 Vide Grenier avec l'association C.A.I.G.N.A.C.
- 27/06 Journée de clôture de la saison avec l'association C.A.I.G.N.A.C.

- 29/06 Cours d'essai de Yoga avec Le Foyer Rural



### *Horaires d'ouverture Mairie*

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08h00 – 13h00

Mercredi : 08h00 – 12h00

Présence des élus le samedi sur rendez-vous

# Infos pratiques & Agenda

## Restez informés, simplement

Afin de mieux vous tenir informés de la vie du village, nous vous invitons à **transmettre votre adresse e-mail à la mairie**, même si vous l'aviez communiqué auparavant.

En effet, à la suite du nouveau mandat et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous sommes tenus de vous demander à nouveau votre accord. Cette démarche garantit que vos données sont utilisées de

Cela nous permettra de vous envoyer les prochaines éditions de *Caignac Le Mag'* en version numérique. A défaut, la version papier du bulletin continuera à être distribuée dans votre boîte aux lettres.

Simple, direct et réactif, ce canal de communication assure une diffusion des informations importantes sans délai, notamment en cas de **risques naturels, technologiques ou sanitaires** (intempéries, vigilance particulière, coupures, etc.).

Merci d'avance de bien vouloir compléter et remettre le coupon ci-dessous à la mairie ou d'envoyer un mail confirmant votre accord à [commune-de-caignac@orange.fr](mailto:commune-de-caignac@orange.fr)

Ensemble, construisons un village encore mieux connecté !

## À découper et à déposer en mairie

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse email :

- J'autorise la mairie de Caignac à utiliser mon adresse mail pour m'envoyer le bulletin municipal et les alertes d'information.

*Merci de découper ce formulaire et de le déposer à la mairie*



*Caignac,  
notre village*